



LE RADICATRAIL

Association loi 1901

Hôtel de ville

Place François Mitterrand

76170 LILLEBONNE

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS FACEBOOK

RADINOEL 2025



SOMMAIRE

1	Objet	3
2	Conditions de participation	3
3	Modalités de participation	3
4	Dotation.....	4
5	Utilisation des données personnelles	5
6	Limitations de responsabilités	5
7	Accès et interprétation du règlement, modifications.....	6
7.1	Accès	6
7.2	Interprétation du règlement.....	6
7.3	Modifications.....	6
8	Loi applicable	7



1 OBJET

L'association du Radicatrail dont les siège social est situé :

Hôtel de ville
Esplanade François Mitterrand
76170 LILLEBONNE

Ci-après dénommée L'Organisateur,

Organise un jeu-concours* (ci-après dénommé « le Jeu ») du 18/12/2025 à 18h00 au 22/12/2025 à 18h00 par l'intermédiaire de la plateforme Facebook, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France et dans le monde, (ci-après le « Participant »), à l'exception des membres de l'Organisateur, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

Lors de la désignation des gagnants, l'Organisateur se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant.

La participation aux jeux nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'un compte Facebook. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Pour chaque Participant, une seule participation et une seule réponse sont autorisées par question. En cas de participations/réponses multiples, seule la première de chaque sera prise en compte.

3 MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu sur Facebook, il suffit de :

- Aimer le post du Jeu ;
- Être abonné à la page « Le Radicatrail » ;



- Répondre, dans le fil des commentaires, à la question posée sur le post du Jeu.

Pour ce concours, 3 (trois) gagnants seront désignés par l'Organisateur. Ils seront ceux qui auront donné les réponses les plus proches à la question posée. En cas d'un nombre potentiel de gagnants supérieur à 3 (trois), l'Organisateur procédera à un tirage au sort parmi les réponses afin d'isoler trois gagnants.

La participation au Jeu se fait exclusivement sur la plateforme Facebook. Aucune autre forme d'inscription ou de participation ne pourra être prise en compte.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités du présent règlement ne sera pas prise en compte.

4 DOTATION

Le Jeu est doté de trois lots identiques : un dossard pour la course le RadiPtiTrail 14k ou le RadiNocTrail 17k le samedi 25 avril 2026.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

Les gagnants seront désignés le 22 décembre 2025 entre 18h et 22h, par le biais d'un commentaire sous le post du Jeu-concours puis contactés dans les 2 jours qui succèdent à la clôture du concours par message direct [privé] sur Messenger, messagerie de Facebook par l'Organisateur, afin d'obtenir leurs informations indispensables à l'attribution de la dotation.

Le lot consistant à une inscription à l'une des courses de l'évènement Le Radicatrail sur la journée du 25 avril 2026, le 14k ou le 17k, cette inscription sera effectuée par l'Organisateur dans la semaine qui suit la réception des informations du gagnant nécessaires pour procéder à cette inscription. Le gagnant devra par ailleurs fournir un numéro de licence FFA ou de PPS valide avant le 31 mars 2026 afin de valider son inscription selon le règlement de l'évènement « Le Radicatrail ».

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 7 jours après l'annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et un nouveau gagnant sera désigné pour ce même lot.

Le gagnant devra se conformer au règlement.

S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué.



La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne la dotation.

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement de quelque nature que ce soit ne pourra être demandé par le gagnant, pour quelque raison que ce soit. Aucune contrepartie, compensation ou équivalent financier des lots ne pourra alors être demandé, totalement ou partiellement.

L'Organisateur ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des dotations prévues ci-dessus.

5 UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, les vainqueurs communiquent à l'Organisateur, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant.

Les coordonnées des participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée.

Les gagnants autorisent expressément l'Organisateur à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom et prénom), sur quelque support que ce soit, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chaque participant a un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'Organisateur à l'adresse de son siège social.

6 LIMITATIONS DE RESPONSABILITES

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique que le Participant dégage Meta de toute responsabilité et reconnaît que cette opération n'est en aucun cas parrainée, soutenue ou gérée par Meta, ni y est associée.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des usages, des risques et des limites d'Internet, notamment les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données et le risque de détournements



éventuels de celles-ci et les risques de contamination par des virus circulant sur le réseau Internet.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" ou de l'application empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement.

L'Organisateur ne sera pas responsable d'éventuels actes de malveillance externe dont il pourrait par ailleurs être lui-même victime (piratage, virus ...). Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements numériques.

L'organisateur n'est pas responsable en cas de problèmes de liaison téléphonique, d'alimentation électrique, de problèmes matériels ou logiciels, de la perte des données et informations des participants pour une raison non imputable à l'Organisateur, de perturbations subies qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

À tout moment, si le bon déroulement du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

7 ACCES ET INTERPRETATION DU REGLEMENT, MODIFICATIONS

7.1 ACCES

Le présent règlement complet est disponible sur le compte Facebook de l'Organisateur et accessible via un lien dans les posts relatifs à la promotion du Jeu.

Toute question ou réclamation devront être adressées par écrit à l'Organisateur à l'adresse Radicatrail.contact@gmail.com.

7.2 INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

7.3 MODIFICATIONS

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé sur le compte Facebook de l'Organisateur.



8 LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.